

**EXTRAIT**du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du Vendredi 02 Février 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	9	10

Le 02 février 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 Janvier 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie  
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; FELLON F. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; BELLON S. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC Paul ;  
Absents excusés : Mme MENSE M. ;  
Absents : POIMBOEUF J. CORNAND JB ; HENAREJOS F. ; POUCEL A. ;  
Procuration : Mme MENSE a donné procuration à Mme PEREIRA  
Secrétaire de séance : BLANC P.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
10	0	0

Madame le maire rappelle la volonté des élus d'améliorer la sécurité des piétons notamment entre le lotissement nouvellement créé et le lotissement de La Côte Saint-Jaume.

Objet de la délibération
2023-D-2024-02-03 : Sécurité – Aménagement chemin piétonnier entre les deux lotissements du village- demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024

Les travaux ont pour but de créer un cheminement accessible aux enfants se rendant à l'école primaire ou à l'arrêt du bus scolaire en toute sécurité en leur évitant d'emprunter les routes « des Trécassats » et « du Stade ».

En effet, ces routes sont dépourvues de trottoirs et la circulation automobile est intense.

L'irrespect de la limitation de vitesse à 30 km/h des automobilistes met en danger permanent les piétons circulant sur ces voies.

Ce cheminement sera également plus accessible aux habitants voulant se rendre au centre du village (mairie, poste, boulangerie, bars, restaurants...)

La commission des chemins s'est rendue sur place pour examen des différentes solutions envisageables et émet un avis favorable au devis de l'Entreprise SARL PONCET Travaux Verts pour un montant de 11 734.50 €€ HT

Elle précise que le projet de la commune entre dans *la catégorie d'opération prioritaire a) investissement – a2 Voirie et équipements communaux* et pourrait bénéficier d'une aide financière DETR d'un taux compris entre 20% et 50%.

Après avoir entendu Mme la Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'aménager un chemin piétonnier entre les deux lotissements afin de sécuriser la circulation des piétons et notamment des enfants se rendant à l'arrêt du bus scolaire et à l'école primaire ;
- D'approuver la demande de la DETR 2024 auprès de l'Etat dont le plan de financement est le suivant :

Nature de l'Opération	Montant HT des travaux	Montant DETR sollicité	Autres Aides Publiques sollicitées	Autofinancement
Mise en sécurité et aménagement d'un chemin piétonnier	11 734.50 €	50% Soit 5 867.25 €	Néant	50% Soit 5 867.25 €

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :

BLANC Paul



Le Maire :

PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le : 08 février 2024

